Décision n° 2014-0177
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 11 février 2014
portant renouvellement d'autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses sociétés
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile terrestre ou maritime

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L.41 à L.43, R.20-44-05 à R.20-44-26 et D.406-05 à D.406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation de fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisation d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisation d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2013 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu les demandes présentées par les sociétés mentionnées en annexe ;

Après en avoir délibéré le 11 février 2014 ;

Décide :

Article 1 – Les sociétés citées dans l'annexe jointe sont autorisées à poursuivre l'utilisation des fréquences, précédemment assignées, qui y sont mentionnées, pour l'exploitation de leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile terrestre ou maritime, dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Article 2 – La présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques est attribuée à compter de la date de fin de la précédente autorisation jusqu'au 31 décembre 2019.

Les titulaires font connaître à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes leur souhait de voir renouveler la présente autorisation d'utilisation de fréquences dans les conditions qui leur seront notifiées au moins un an avant sa date d'échéance.

Article 3 – La présente décision ne dispense pas de la délivrance des autres autorisations nécessaires à la mise en place des réseaux concernés, notamment de l'avis ou de l'accord de l'Agence nationale des fréquences en application de l'article R.20-44-11 du CPCE.

Article 4 – Les titulaires de la présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques sont assujettis au paiement des redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion, selon les modalités fixées par le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié, susvisé.

Article 5 – Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 11 février 2014 Le Président

Jean-Ludovic SILICANI

Annexe à la décision n° 2014-0177
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 11 février 2014

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
Renouvellement
Autorisation jusqu'au 31/12/2019

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
199211273	GPT INSERT HANDIC PHYSIQ TRANSP	68 MULHOUSE	2 UHF
199900146	VILLAGES CLUBS DU SOLEIL	73 BOURG ST MAURICE	1 VHF
200801533	DSM NUTRITIONAL PRODUCTS FRANCE	68 VILLAGE NEUF	1 VHF
200900038	COOL CAT FRANCE	59 LILLE	1 UHF
200900215	COMMUNE D IRACOUBO	97 IRACOUBO	1 UHF
200900244	DELPHARM HUNINGUE SAS	68 HUNINGUE	2 UHF
200900245	VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	62 ETAPLES	1 UHF
200900275	RESIDENCE DEPTALE ACCUEIL SOINS	71 CHARNAY LES MACON	2 UHF
200900286	COMMU AGGLO PAYS DE MONTBELIARD	25 BROGNARD	1 VHF
200900294	CASCADES SAS	73 LA ROCHETTE	6 UHF
200900295	AIRBUS OPERATIONS	44 BOUGUENAIS	1 UHF
200900299	REGIE NOREADE	59 CASSEL	1 UHF
200900302	CARREFOUR HYPERMARCHES	91 STE GENEVIEVE DES BOIS	2 UHF
200900303	FONDATION SANTE ETUDIANTS FRANCE	95 BOUFFEMONT	1 UHF
200900305	REGIE NOREADE	59 AVESNELLES	1 UHF
200900306	REGIE NOREADE	02 ETREUX	1 UHF
200900307	CARREFOUR HYPERMARCHES	06 NICE	2 UHF
200900308	OFFICE DE TOURISME	74 LA CHAPELLE D' ABONDANCE	1 VHF*
200900309	CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION	62 HELFAUT	1 UHF
200900310	STE EXPLOIT CARRIERES AGREGATS	20 AJACCIO	1 UHF
200900313	SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL	33 BORDEAUX	2 UHF
200900315	ROCADE	74 RUMILLY	1 UHF
200900316	FRANCE GALOP	78 MAISONS LAFFITTE	1 UHF
200900317	CISE REUNION	97 STE MARIE	1 UHF
200900318	SOCOTEC	78 GUYANCOURT	1 UHF*
200900319	DIR INTERREGIONALE SCES	72 COULAINES	10 UHF
200900320	UNIVERSITE CERGY PONTOISE	95 CERGY	1 UHF*
200900322	UNIVERSITE CERGY PONTOISE	95 SARCELLES	2 UHF
200900323	SOCORAIL	69 ST FONS	1 UHF
200900324	UNIVERSITE CERGY PONTOISE	92 ANTONY	2 UHF
200900325	SOCORAIL	69 ST FONS	2 UHF
200900326	GARAGE LEBRUN	45 INGRE	2 VHF
200900328	SARP INDUSTRIES	78 LIMAY	1 UHF
200900329	SOGEA ATLANTIQUE BTP	49 ST BARTHELEMY D'ANJOU	4 UHF
200900330	COMMUNE DE WOLFISHEIM	67 WOLFISHEIM	1 UHF
200900331	CARREFOUR HYPERMARCHES	93 ST DENIS	2 UHF
200900333	CTRE DE DECHETS INDUSTRIELS	93 PIERREFITTE SUR SEINE	1 UHF
200900336	TIRAGE RACCORDEMENT CONDEEN	02 CONDE EN BRIE	1 UHF*
200900337	COMITE DEP DU LOIRET DE LA FFSS	41 LAMOTTE BEUVRON	2 VHF
200900338	AMIS DES BETES	73 AIX LES BAINS	1 VHF

* : les fréquences marquées d'un astérisque sont attribuées en partage et sans garantie de protection, pour une utilisation de façon localisée autour d'un site dont l'emplacement peut varier dans le temps

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
200900339	COMITE DEP DU LOIRET DE LA FFSS	45 ST JEAN DE LA RUELLE	1 VHF
200900340	COMITE DEP DU LOIRET DE LA FFSS	72 LE MANS	2 VHF
200900341	UNION SYNDICAT COPROP CTRE CIAL	78 FLINS SUR SEINE	1 UHF
200900342	EIFFAGE CONSTRUCTION SERVICES	54 MAXEVILLE	2 UHF
200900343	COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES	83 LA LONDE LES MAURES	1 VHF
200900346	COLISEE SECURITE SAS	92 NANTERRE	1 UHF
200900348	STE TUYAUX MATERIAUX AGGLOMERES	03 CRECHY	2 VHF
200900349	COMPASS GROUP FRANCE	92 NANTERRE	2 UHF
200900350	SOC NAT CHEMINS DE FER FRANCAIS	44 REZE	1 VHF
200900351	ASSOC FRANCSE SECURITE SPORTIVE	78 LE PECQ	2 VHF*
200900352	ASSOC FRANCSE SECURITE SPORTIVE	78 LE PECQ	2 UHF*
200900356	COMMUNE DE REMIRE MONTJOLY	97 REMIRE MONTJOLY	2 VHF
200900357	PATHE CARRE DE SOIE	69 VAULX EN VELIN	3 UHF
200900359	MAIN SECURITE	95 FRANCONVILLE LA GARENNE	2 UHF
200900361	TRANSDEV REIMS	51 REIMS	8 UHF
200900364	EURO DISNEY ASSOCIES SCA	77 CHESSY	2 UHF
200900365	CITYVEILLE	67 STRASBOURG	1 UHF
200900366	COMMUNE VILLENEUVE LES MAGUELONE	34 VILLENEUVE LES MAGUELONE	2 UHF
200900367	DECADES	31 TOULOUSE	1 UHF*
200900368	COMPASS GROUP FRANCE	94 IVRY SUR SEINE	1 UHF
200900371	COMMUNAUTE AGGLOMERAT GRENOBLE	38 MURIANETTE	1 UHF
200900372	CCI MARSEILLE-PROVENCE	13 MARIGNANE	1 VHF
200900373	FORMULE GOLF	83 ST RAPHAEL	2 VHF
200900374	COUR D'APPEL DE TOULOUSE	31 TOULOUSE	4 UHF
200900375	CASTORAMA FRANCE	75 PARIS	1 UHF
200900376	SPECIALITES PET FOOD	56 ELVEN	1 UHF
200900377	STE ENRICHISSEMENT DU TRICASTIN	26 PIERRELATTE	1 UHF
200900381	FRANCE TELECOM	92 ISSY LES MOULINEAUX	3 UHF*
200900382	SERIS SECURITY	49 LA MENITRE	2 UHF
200900383	FEDERATION FSE MONTAGNE ESCALADE	75 PARIS	1 VHF*
200900384	UNIVERSITE VERSAILLES ST QUENTIN	78 VERSAILLES	1 UHF
200900385	LANCRY PROTECTION SECURITE	34 LATTES	1 UHF
200900387	UNIVERSITE VERSAILLES ST QUENTIN	78 VELIZY VILLACOUBLAY	2 UHF
200900388	VAL DE GASCOGNE	31 LAFITTE VIGORDANE	1 UHF
200900389	SERIS SECURITY	25 PONTARLIER	2 UHF
200900391	SETRAD	17 ECHILLAIS	1 UHF
200900392	FONDATION CHATEAU DE HAUTEFORT	24 HAUTEFORT	1 UHF
200900394	ETABLISSEMENTS COMPIN	27 EVREUX	1 UHF
200900395	MANUF FRANC PNEUMATIQ MICHELIN	63 CLERMONT FERRAND	1 UHF*
200900396	BEUZELIN	27 BEAUBRAY	1 UHF
200900397	CIE DE DISRIBUTION HYDROCARBURES	26 VALENCE	2 UHF
200900404	AGRI SANTERRE	80 ROYE	1 UHF
200900406	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	78 LIMAY	1 UHF
200900408	COOPERATION ET FAMILLE	92 VILLENEUVE LA GARENNE	1 UHF
200900415	CARROSSERIE DE LA FONTAINE	95 ARNOUVILLE LES GONESSE	1 UHF
200900416	OMNIPARC	56 VANNES	2 UHF
200900417	CENTRE HOSPITALIER COTE BASQUE	64 BAYONNE	2 UHF
200900420	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY	29 BREST	1 UHF
200900421	DESMAREZ SA	70 GY	2 UHF
200900423	SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE	83 PUGET SUR ARGENS	1 UHF

* : les fréquences marquées d'un astérisque sont attribuées en partage et sans garantie de protection, pour une utilisation de façon localisée autour d'un site dont l'emplacement peut varier dans le temps

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
200900424	SEM VOLCANS	63 ST OURS	1 UHF
200900427	PROSEGUR SECURITE HUMAINE	31 LABEGE	2 UHF
200900430	URBIS PARK	75 PARIS	2 UHF
200900431	BNP PARIBAS REPM FRANCE SAS	92 ISSY LES MOULINEAUX	1 UHF
200900437	DMH SECURITE	91 COURCOURONNES	1 UHF

* : les fréquences marquées d'un astérisque sont attribuées en partage et sans garantie de protection, pour une utilisation de façon localisée autour d'un site dont l'emplacement peut varier dans le temps